MAIRIE DE MURATO

DELIBERATION DL-2025-37

Date de la convocation : 21/05/2025

Nb Conseillers afférents au CM: 15

Nb Conseillers en exercice: 14

Nb Conseillers présents: 13

Nb Conseillers représentés : 1

Quorum: 8

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 30 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente mai à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS: M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LUCCHETTI Sebastien, M. MAZZONI Pierre-Ange, M. MURATI Lucas

Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS:

REPRESENTES: M. LECCIA Lucien représenté par M. FLORI Claude.

Le quorum étant atteint, M. FESSLER Charles a été nommé

secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Recherche de financement - Aménagement de l'éclairage intérieur et extérieur de l'église St-Michel

Monsieur le Maire expose au Conseil

L'église Saint-Michel constitue un élément central de l'identité patrimoniale de la commune et attire chaque année de nombreux visiteurs. Dans le cadre du programme de mise en valeur de l'édifice, il est proposé d'aménager un éclairage architectural et fonctionnel, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment.

À ce jour, l'éclairage intérieur est obsolète et inadapté, ne répondant plus aux besoins des usagers ni aux exigences de conservation et de mise en valeur. Des éclairages temporaires sont installés ponctuellement, mais ne constituent pas une solution pérenne.

Les luminaires actuels seront remplacés par des spots directionnels à LED basse consommation, afin de mettre en valeur les différents éléments architecturaux, avec une variation d'intensité selon les usages (office religieux, visite, concert). Parallèlement, le système d'éclairage extérieur sera entièrement repensé afin de réduire significativement la consommation énergétique et d'intégrer un dispositif programmable.

COUT DE L'OPERATION

PLAN DE FINANCEMENT

Selon devis 23 218,00 € HT

Financeurs	Taux	Montant
Collectivité de Corse	70,00 %	16 252,00 €
Autofinancement	30,00 %	6 966,00 €
TOTAL		23 218,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Monsieur le Maire Et après en avoir délibéré

Pour : 14 Contre : Abstentions :

Le Maire M. Claude FLORI

- APPROUVE l'opération et le plan de financement ci-dessus exposés.
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS. Au registre sont les signatures